

Date de convocation : 24 janvier 2023

Date d'envoi : 24 janvier 2023

Date d'affichage : 24 janvier 2023

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 6-2023
Du MARDI 31 JANVIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le trente et un du mois de janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire.

Présents : 22 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, MATHON Sébastien, LIOUTIER Pascale, JABRY Alain, CADET Dominique, BOUDON Alain, ALLIX Jean-Marie, BENOIT Nadine, MARTIN Marie-France, BOIRON Yves, ROURE Christine, MAZON Elisabeth, VACHERESSE Marc, CHARRE Béatrice, ROBERT Sonia, FARJON Philippe, COMPERE Philippe, GIMON Jean-Paul, MARION Martine, SCOTTO DI VETTIMO Serge.

Absents ayant donné procuration : 1 – MOURARET Sophie à PERRIER Bernadette.

Secrétaire de séance : Jean-Marie ALLIX

OBJET : Création et suppression de postes

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Suite à l'avancement de grade d'un agent de la collectivité dans le cadre de la promotion interne, il convient de procéder à la création d'un poste d'agent de maîtrise territorial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 22 voix pour, 1 abstention (S. ROBERT), décide :

- . **la création**, à compter du 1^{er} mars 2023 d'un emploi permanent à temps complet d'agent de maîtrise territorial ;
- . **la suppression**, à compter du 1^{er} mars 2023 d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique territorial principal 1^{ère} classe ;
- . Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges seront inscrits au budget 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Le Secrétaire de séance
Jean-Marie ALLIX



Le Maire,
Philippe ROUX

